

**RAPPORT ANNUEL 2015-2016
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

*« Le conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie à la commission scolaire »*

(Réf. : L. I. P. article 82)



Julie Belanger
Signature du président (e)

6 juin 2016
Adopté au CÉ

TABLE DES MATIÈRES

1. BILAN 2015-2016.....	3
2. MOT DE PRÉSENTATION.....	4
3. IDENTIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ ET LEUR FONCTION.....	5
4. MOT DU PRÉSIDENT (CONCLUSION).....	6
5. ANNEXE 1 TABLEAU DES DOSSIERS 2015-2016	7



Une belle surprise!!!
Les 3 L!



Au service de garde

BILAN 2015-2016
Conseil d'établissement
École internationale Saint-François-Xavier

L'année 2015-2016 a été celle de la belle poursuite de notre merveilleux et ambitieux projet éducatif. De par la nature de ses orientations, il se veut un projet qui vise le développement complet de l'élève, de ses capacités de recherche, d'éveil à la curiosité et d'ouverture sur le monde.

Que de discussions, d'ajustements et d'écoute des parents, des enseignants, des éducatrices afin d'arrimer nos pratiques, qui soit dit en passant, modifient nos façons de faire tant à l'école qu'à la maison, particulièrement en ce qui concerne la formule « DEL », le fonctionnement de la cour d'école, l'évolution fulgurante des inscriptions à notre service de garde et le défi ambitieux de faire bouger intellectuellement ou physiquement tous nos élèves par les activités parascolaires; tout cela couronné par l'utilisation maximale de tous les locaux de notre belle école!

Au final, une grande motivation à entreprendre la troisième année de cette belle aventure basée sur des décisions éclairées par les parents et tous les membres du personnel.

Quelle fierté pour moi de construire avec une équipe centrée sur les besoins des élèves, des parents et qui répond par surcroît à toute la communauté scolaire.

Merci à toute l'équipe-école pour leur engagement envers notre beau programme international, un choix de chacun pour la progression continue de celui-ci!

Merci à tous les parents pour votre précieuse collaboration, implication envers vos enfants et votre école!

Et merci, merci, merci à notre conseil d'établissement qui, rencontre après rencontre, travaille de concert avec l'école en cohérence et en confiance.

Merci Mme Bélanger d'avoir à nouveau relevé le défi de la présidence avec brio, vous êtes une personne qui réunit toutes les qualités du profil de l'apprenant.

Vous nous confiez les êtres les plus précieux à vos yeux, merci de votre confiance.

Karine Bernier, directrice

MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Nombre d'assemblées régulières tenues par le conseil d'établissement

Le CÉ a tenu 6 assemblées régulières en 2015-2016 :

- Mercredi 7 octobre 2015
- Mercredi 18 novembre 2015
- Mercredi 10 février 2016
- Mercredi 23 mars 2016
- Mercredi 4 mai 2016
- Lundi 6 juin 2016

1. Objectifs du conseil d'établissement

Il faut d'abord savoir que l'institution du conseil d'établissement découle de la loi sur l'instruction publique.

Ses membres sont élus ou nommés annuellement ou bisannuellement par élection, lors de l'assemblée générale des parents tenue normalement en septembre.

Lors des séances, différentes règles prévues dans le cadre de la loi s'appliquent, afin de maintenir son bon déroulement (avis de convocation, quorum de parents, rapport du procès-verbal, décorum, éthique et déontologie, etc.).

Nombreux et variés sont les points traités au conseil d'établissement durant une année scolaire, mais ils ont tous le même noyau central : « les élèves ».

2. Identification des membres du comité et leur fonction

Parents

- Madame Julie Bélanger, présidente
- Madame France Marquis, vice-présidente
- Madame Sophie Côté, trésorière
- Madame Julie Malenfant, secrétaire
- Madame Émilie Randriamitsoa
- Madame Marie-Andrée Audet

Personnel enseignant

- Madame Liliane Tremblay
- Monsieur Alexandre Gaudreau
- Madame Chantal Pelletier

Personnel de soutien

- Monsieur Luc Bouchard

Personnel du service de garde

- Madame Diane Caron

Représentants de la communauté

- Monsieur René Gingras (démission janvier 2016)

Commissaires

- Monsieur Yves Mercier

Direction d'école

- Madame Karine Bernier

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT / 2015-2016

CONCLUSION

Au nom du conseil d'établissement, j'aimerais encore une fois cette année remercier tout le personnel de l'école et sa grande collaboration à la continuité du projet éducatif de notre école, la plus belle, l'École internationale Saint-François-Xavier. Déjà la fin d'une autre année où j'ai eu la chance de côtoyer des gens et une équipe de travail qui ont à cœur la réussite et l'accomplissement de nos enfants.

Je suis contente d'avoir pu continuer, et ce avec toute notre belle équipe de défendre la vision de notre école, ouverte sur le monde, de sa volonté et sa capacité d'accueil de nouvelles familles. Une belle vision qu'il nous faudra conserver encore pour de longues années. Ce qui prouve que notre école est une école dynamique, de qualité, engagée dans sa communauté et créative.

Cette année a été une belle continuité pour notre DEL. Une méthode de travail qui fait ses preuves à notre école. Ce qui a fait du DEL son bon fonctionnement cette année est la grande capacité d'écoute des enseignants et de l'équipe-école qui a su encore mieux s'ajuster pour rendre la tâche le plus agréable possible, au niveau des parents et des enfants, durant les heures de devoirs et leçons à la maison.

Grâce à la collaboration et l'implication des parents du conseil d'établissement ainsi que du personnel de notre école, nous continuons toujours à contribuer à l'amélioration de la sécurité de nos enfants dans les aires de circulation et stationnement de notre école, tout comme ceux-ci (les enfants) le font lors de l'accompagnement pour prendre l'autobus. De nouveaux changements seront apportés dès l'automne.

Nous pouvons également être fiers d'avoir une école en forme et en santé. Une nouveauté cette année avec l'implication de certaines personnes pour le Défi Everest St-Pierre. Plusieurs jeunes ainsi que leurs parents affrontent cette gigantesque montagne tous les mardis soir. Nos fameux cubes énergies du Défi Pierre Lavoie font également en sorte que nos élèves mettent le nez dehors et prennent un peu plus de temps pour bouger en famille.

Concernant la cour de récréation et le plan d'action contre la violence, toute la démarche continue de cheminer. La création de nouvelles zones de jeux fait en sorte de faire participer les jeunes, d'éviter les moments d'attentes et de créer des ambiances festives plutôt que négatives. L'équipe-école et la direction travaillent toujours en continu sur des mesures et interventions pour minimiser les différentes problématiques relatives à la violence.

Cette année encore, les inscriptions pour notre service de garde ont explosé. De belles activités ont été réalisées tout au long de l'année et le party hot-dog durant la semaine des services de garde a été encore une fois un grand succès. Cette année, comme le service de

garde a été fermé durant la semaine de relâche, nos éducatrices ont eu la chance de suivre différentes formations.

À l'École internationale St-François-Xavier, il est toujours facile d'entrer en communication avec notre direction, le personnel enseignant ainsi que le personnel de soutien. Le climat qui règne dans les rencontres du conseil d'établissement est agréable. Nous sommes bien dans notre école, la meilleure école internationale primaire au monde!

Julie Bélanger, présidente du conseil d'établissement

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

- Information :** Mettre un tiers au courant de quelque chose, lui donner une information suffisante.
- Consultation :** Informer une personne d'une décision à venir, lui donner un délai suffisant pour prendre connaissance du contexte de la décision et lui permettre de réagir verbalement (ou par écrit) à cette décision.
- Approbation :** Donner son accord à l'acte fait par un tiers qui détient le pouvoir légal de le poser. Celui qui approuve un acte n'a pas le pouvoir de le modifier : en cas de désaccord avec cet acte, il doit retourner le dossier à la personne qui détient le pouvoir légal de le poser, sans pouvoir lui substituer sa propre décision ni imposer à cette personne qu'elle exerce son pouvoir selon certaines exigences.
- Adoption :** Faire sienne la proposition faite par un tiers. Celui qui adopte a le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
- Reddition de compte :** Faire rapport d'un acte à un tiers en autorité.

PRINCIPALES FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- ❖ Être consulté sur l'acte d'établissement (40 LIP)
- ❖ Adopter le projet éducatif (74 LIP)
- ❖ Approuver le plan de réussite (75 LIP) et le Plan de lutte (75.1 LIP)
- ❖ Approuver les règles de conduite, les mesures de sécurité et les sanctions (76 LIP)
- ❖ Établir des principes d'encadrement et approuver la liste du « matériel scolaire » exigé des parents (77.1 LIP)
- ❖ Informer et rendre compte des services offerts par l'école (83 et 83.1 LIP)
- ❖ Approuver les sorties éducatives (87 LIP)
- ❖ Solliciter et recevoir des dons (94 LIP)
- ❖ Adopter le budget (95 LIP)



1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(L.I.P. articles 45, 47, 55, 68, 102, 103)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.				
1.1	Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au cours du mois de septembre (art. 47) ? 17 parents et 21 enfants ont participé à cette assemblée.			<input type="checkbox"/> 1 à 10 <input type="checkbox"/> 11 à 25 <input checked="" type="checkbox"/> 26 à 50 <input type="checkbox"/> 51 à 100 <input type="checkbox"/> 100 et plus
1.2	L'assemblée générale était la seule activité au programme du déjeuner.			<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.2.1	Si non, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection.			
1.3	Votre conseil d'établissement est constitué de combien de membres (art. 102) ? (facultatif) (Total)			
1.3.1	Nombre de représentants des parents.			6
1.3.2	Nombre de représentants des enseignants.			3
1.3.3	Nombre de représentants du personnel de soutien.			2
1.3.4	Nombre de représentants du personnel professionnel.			0
1.3.5	Nombre de représentants de la communauté.			2
1.3.6	Nombre de représentants des élèves.			Primaire 0
1.4	Avez-vous invité un commissaire à participer aux séances du conseil d'établissement (art. 45) ? Des personnes ressources ?			<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
1.4.1	Si oui, le commissaire a participé aux rencontres du conseil d'établissement :			
	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input checked="" type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais			
	Commentaires :			
1.5	Avez-vous eu des démissions eu cours d'années (art. 55) ?			<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, précisez le nombre (Nb) et s'ils ont été remplacés.			2 <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
1.5.1	Démissions chez les parents.			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.2	Démissions chez les enseignants.			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.3	Démissions chez le personnel de soutien.			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.4	Démissions chez le personnel professionnel.			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.5	Démissions chez les représentants de la communauté.			<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.6	Démissions chez les élèves.			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.6	Y a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68) ?			
	Cochez			
1.6.1	Des parents	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion	<input checked="" type="checkbox"/> Jamais
1.6.2	Du personnel de l'école	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion	<input checked="" type="checkbox"/> Jamais
1.6.3	Autres précisez :	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion	<input checked="" type="checkbox"/> Jamais

2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

(L.I.P. articles 61, 69)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
2.1	Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2	Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cette année ?	6
2.3	<p>Inscrivez ici la liste des dates des rencontres du conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mercredi 7 octobre 2015 • Mercredi 18 novembre 2015 • Mercredi 10 février 2016 • Mercredi 23 mars 2016 • Mercredi 4 mai 2016 • Lundi 6 juin 2016 	
2.4	<p>Si vous avez tenu moins de cinq (5) rencontres, indiquez la ou les raisons.</p> <p><input type="checkbox"/> Quorum non atteint <input type="checkbox"/> Absence de parents</p> <p><input type="checkbox"/> Autres, précisez :</p>	

3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE ET CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

(L.I.P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
Projet éducatif		
3.1	L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement du centre a déterminé ses orientations et ses objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2	Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement du centre a vu à la réalisation de ses orientations et objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3	Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. Le conseil d'établissement du centre a procédé à l'évaluation de ses orientations et objectifs (art. 109)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3.1	Si non, quand est-ce prévu ?	(date)
3.4	Aux fins de 3.1, 3.2 et 3.3, le conseil d'établissement s'est assuré de la participation de personnes intéressées (art.74).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Plan de réussite		
3.5	L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.6	Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.7	Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire et accessible a été distribué aux parents, au personnel de l'école et à la communauté pour :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	a) expliquer le projet éducatif de l'école (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	b) faire état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, en collaboration avec le directeur de l'école, veuillez annexer une copie de ce document à votre rapport annuel. Copie annexée ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.8	Un projet de convention de gestion et de réussite éducative a été approuvé. (Art. 209.2)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.9	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

N. B. La Loi sur l'instruction publique (L. R. Q., c. 1 – 13.3) précise l'implication du conseil d'établissement dans un certain nombre d'aspects touchant l'organisation de l'école. Chacun de ces aspects n'a pas à être repris chaque année. Une fois convenue, l'organisation est maintenue jusqu'à ce qu'un changement soit requis. L'ensemble des points concernés devrait être tenu sur un cycle de quelques années à déterminer dans le plan de travail du conseil d'établissement.

4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL

(L.I.P. articles 76, 77.1, 78, 79, 110, 110.1, 110.4, 110.5)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
4.1	Le conseil d'établissement a approuvé les règles de conduite des élèves et des mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école (art. 76).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2	Le conseil d'établissement a été consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement . (art. 79, 110.1). – ne s'applique pas	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.3	Le conseil d'établissement a été consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école (art. 79, 110.5). – ne s'applique pas	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.4	Le conseil d'établissement a donné un ou des avis à la commission scolaire sur des questions ou sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire (art. 78, 110). – au besoin	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Liste des objets sur lesquels le conseil d'établissement a donné son avis :		
4.5	Le conseil d'établissement a établi, sur la base de la proposition du directeur de l'école et de la politique de la commission scolaire, les principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel didactique ou autres non couverts par le droit à la gratuité scolaire. (Article 77.1, 110.4)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

5. SERVICES ÉDUCATIFS

(L.I.P. articles 77.1, 84, 85, 86, 87, 88, 93.13.4°, 96.13.4°, 96.15, 96.15.4°, 110.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
5.1	Le conseil d'établissement a approuvé les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par le directeur de l'école (art. 84, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le conseil d'établissement a approuvé la mise en œuvre des quatre programmes des services complémentaires et particuliers prévus au Régime pédagogique (art. 88, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.1.1	Commentaires (s'il y a lieu) :	
5.2	Le conseil d'établissement a approuvé les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (art. 85).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.3	Le conseil d'établissement a approuvé le temps alloué à chaque matière (art. 86).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.4	Le conseil d'établissement a approuvé la liste des fournitures scolaires proposée par le directeur (art. 77.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.5	Le conseil d'établissement a été informé, si tel est le cas, des programmes d'études locaux (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.6	Le conseil d'établissement a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.7	Le conseil d'établissement a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (art. 96.13.4° et 96.15).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.8	Le conseil d'établissement a été informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.9	Le conseil d'établissement a été informé des règles relatives au classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre (art. 93.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (art.87).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a été consulté sur les modalités de communication (bulletin, bilan) ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves (art. 96.15.4°). – bulletin unique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.11	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

(L.I.P. articles 66, 93, 94, 95, 96.22, 96.24, 110.4)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
6.1	Le conseil d'établissement a approuvé l'utilisation des locaux (art. 93).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2	Le conseil d'établissement a sollicité ou reçu des dons, legs, subventions ou contributions, il en a surveillé l'administration (art. 94, 110.4).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2.1	Précisez la nature des dons : Nous avons reçu les dons suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Une hydrangée (ainsi que le service de plantation) d'Embellissement Rivière-du-Loup d'une valeur approximative de 175\$ • Fond dépannage PA.RI.Cl. pour aider à payer le voyage de fin d'année d'un élève de 6^e année 173\$ • Guignolée Saint-François 2 064 \$ • Prix Essor 1500\$ • Grand Défi Pierre Lavoie 5600\$ • Jeunes Optimistes 1 100 \$ • Bourses collectives de la Fondation luperivienne 325 \$ 	
6.3	Le conseil d'établissement a adopté son budget annuel de fonctionnement et a vu à son administration (art. 66).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4	Le conseil d'établissement a adopté le budget annuel de l'école (art. 95, 96.24).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4.1	Au cours de l'année scolaire, le conseil d'établissement a été informé de l'évolution de l'administration du budget de l'école effectuée par le directeur.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.5	Le conseil d'établissement a été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux (Art. 96.22)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

(L.I.P. articles 90, 91, 96, 96.1, 110.3)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
7.1	Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.2	Le conseil d'établissement, dans le cadre de l'article 90 de la L. I. P., a conclu un contrat au nom de la commission scolaire, après lui avoir soumis le projet (art. 91, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3	Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1) .	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3.1	Si oui, décrivez les activités principales réalisées par cet organisme : Le conseil d'établissement a formé un comité appelé « sensibilité internationale » ayant comme objectif de bâtir une trousse pour les nouveaux arrivants.	

